

COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 9 OCTOBRE 2018

L'an deux mil, le 9 octobre, à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SALARDAINE Gérard, Maire de LE VIVIER SUR MER.

Etaient Présents : MM SALARDAINE Gérard, Mme CERVEAU Carole, Mr BAUBAN Yann, Mme BARATAUD Clarisse, Mr VETTER Jean-Bernard, Mme BOIZART Tatiana, Mr GUITTON Jean-Yves, Mme BRIQUET Marie-Paule, Mr DESCHAMPS Rémi, Mme DUPUY Armelle, Mr MOTTE Stéphane, Mme EON Armelle, Mr VETTER Arnaud, Mme LEBRET Sylvie, Mr POTILLION Pascal

Pouvoir(s) : Néant

Absent(s) excusé(s) : Néant

Date de convocation : 01/10/2018

Date d'affichage : 11/10/2018

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de conseil du 10 septembre 2018.

Objet : Déconstruction et désamiantage d'un bâtiment préfabriqué – École publique « Francis Chevalier » de Le Vivier sur Mer – attribution du marché.

Vu la délibération n° 17/53, en date du 04/12/2017, relative au choix du maître d'œuvre dans le cadre des travaux de construction de 2 salles de classe et d'un sanitaire en remplacement d'un bâtiment préfabriqué vétuste

Vu l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 05/09/2018, en procédure adaptée définie à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le procès-verbal de la commission des marchés réunie le 9 octobre 2018,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'autoriser le maire à signer le marché public suivant :
Déconstruction et désamiantage d'un bâtiment préfabriqué composé de deux classes et d'un sanitaire.

Lot 1 (unique) :

AMIANTE PRO SARL

36 La Tellerie

50370 Brécey

d'un montant HT de 24 272 €, soit 29 126.40 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Les travaux prévus au départ pendant les vacances de la Toussaint sont reportés aux vacances de Noël, car le délai administratif pour la déclaration de désamiantage à la Préfecture est de 30 jours.

Le dossier d'appel d'offres pour la construction des deux classes est en cours de rédaction par le maître d'œuvre. La consultation des entreprises sera lancée prochainement pour un commencement des travaux en janvier 2019.

Le périmètre des travaux sera sécurisé et fermé au public.

Objet : Ecole et Mairie – proposition de remplacement des photocopieurs en location

Matériel proposé : Copieur Toshiba n&b et couleur en location.

Cette offre permet de renouveler les 2 machines avec du matériel neuf entièrement financé par les économies engendrées par la diminution du prix à la copie et sans avoir à sortir de trésorerie supplémentaire.

L'économie engendrée est de l'ordre de 700 € HT/an par rapport à la situation actuelle.

La livraison, la formation et l'installation sont inclus dans les prestations. Les anciennes machines sont reprises ce qui évite tous les frais de reprise et de démantèlement.

Le conseil décide d'accepter cette proposition.

Objet : Diagnostic du réseau d'assainissement – proposition technique et financière d'ICEMA

Suite aux travaux d'urgence réalisés Rue de Dol, le maire a sollicité Veolia, titulaire de la délégation de service public, pour effectuer un diagnostic du réseau.

L'étude réalisée par Icema a pour objectif de localiser les points de faiblesse structurelle du réseau et d'apporter d'eaux claires parasites et de proposer un programme hiérarchisé de travaux d'amélioration.

La commune dispose d'un réseau de collecte des eaux usées datant des années 1975/1977 d'environ 11 km. Le réseau comprend 5 postes de relèvement dont certains en cascade :

- PR Les Rivières (poste principal de refoulement vers les lagunes)
- PR des Longschamps (poste du Chemin de la Ville)
- PR de l'ancien camping
- PR des Passerelles du Clos Herbet
- PR du port.

Il est en majorité construit en amiante ciment et montre des problèmes de structure avec des risques d'éboulement.

Par ailleurs une quantité significative d'eaux claires parasites arrive à la station d'épuration, collectée par le réseau d'assainissement.

L'étude qui va porter sur le réseau ancien (environ 3 km) est décomposée en différentes phases :

- Phase 1 : collecte et synthèse des données existantes
- Phase 2 : étude des charges hydrauliques – mesures
- Phase 3 : localisation précise des anomalies
- Phase 4 : synthèse du diagnostic et programme des travaux.

L'offre prévoit également l'organisation d'une réunion de présentation en mairie des résultats.

Le montant de la prestation s'élève à 15 200 € HT. La mairie a sollicité l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin de savoir si cette étude est éligible à une subvention. Pour l'instant, nous n'avons pas reçu de réponse.

Le conseil accepte cette proposition. Dès que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne aura pris une décision quant à l'accord ou non d'une subvention, la proposition d'Icema sera signée par le maire.

Objet : Reprise de concessions abandonnées dans le cimetière communal.

Suite à l'avis daté du 05/10/2015 portant connaissance par voie d'affichage de l'intention de la commune de reprendre les concessions abandonnées après la durée réglementaire de 3 années,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la reprise des concessions suivantes :

- 42 bis concédée par acte en date du / à la famille /
- 44 concédée par acte en date du / à la famille /
- 52 concédée par acte en date du / à la famille /
- 56 concédée par acte en date du / à la famille /
- 63 concédée par acte en date du / à la famille /
- 92 concédée par acte en date du / à la famille /
- 99 concédée par acte en date du / à la famille /
- 131 concédée par acte en date du / à la famille /
- 142 concédée par acte en date du / à la famille /
- 153 concédée par acte en date du / à la famille /
- 154 concédée par acte en date du / à la famille /
- 167 concédée par acte en date du / à la famille /
- 174 b concédée par acte en date du / à la famille /
- 196 concédée par acte en date du / à la famille /
- 197 concédée par acte en date du / à la famille /
- 206 concédée par acte en date du / à la famille /
- 216 concédée par acte en date du / à la famille /
- 218 concédée par acte en date du / à la famille /
- 222 concédée par acte en date du / à la famille /
- 235 concédée par acte en date du / à la famille /
- 240 concédée par acte en date du / à la famille /
- 293 concédée par acte en date du 28/02/1969 pour 30 ans à Mr et Mme HAMEL Maurice
- 393 concédée par acte en date du / à la famille /

Objet : Budget primitif 2018 – Décision modificative n° 2.

Vu le budget communal 2018,

Considérant la nécessité d'ajuster les comptes afin de financer les investissements,

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la décision modificative de crédits n° 2 suivante :

Section d'investissement	Montant
2313-215 Extension salle polyvalente	- 7 000.00
2188-105 Acquisition matériel mairie et bâtiments communaux	7 000.00